

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 7 (1936)
Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avis à nos membres et abonnés

Nous prions les membres de l'A. D. I. J. et ses abonnés de bien vouloir s'acquitter de leur contribution ou de leur abonnement pour l'exercice 1936. La cotisation est de fr. 20.— pour 1000 âmes de population domiciliée par commune ; pour les membres collectifs autres que les communes, elle a été fixée par entente, ainsi que pour les membres individuels, qui versent une cotisation variant entre 5 et 10 fr. Nous rendons nos nombreux abonnés attentifs au fait qu'ils peuvent devenir membres de notre Association et prendre ainsi une part active à nos travaux. Il leur suffit de nous faire parvenir une demande d'adhésion et de nous verser la différence entre le montant de l'abonnement et celui de la cotisation des membres-soutiens individuels, soit au moins 2 francs.

Les cotisations non rentrées au 31 mai seront prélevées en remboursement.

Compte de chèques postaux IVa 2086 Delémont

Cet avis ne concerne pas les membres ou abonnés qui ont déjà versé leur cotisation ou le montant de l'abonnement.

Le bureau directeur de l'A. D. I. J.

Le président : F. REUSSER.

Le caissier : H. FARRON.

Le secrétaire : R. STEINER.

Vous serez bien reçus et bien servis aux adresses suivantes :

RESTAURANT de la CAQUERELLE

Téléph. 91.18
Pension
et séjour d'été

Très connu des automobilistes et des touristes - Restauration chaude et froide à toute heure - Cuisine renommée - Bonne cave.

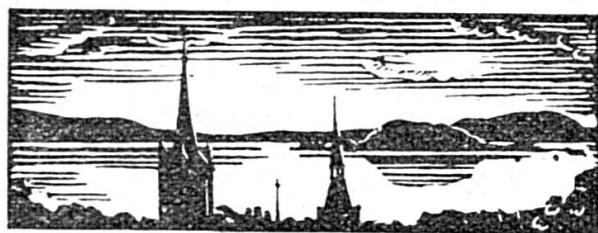
Se recommande : R. Garessus.

RESTAURANT Moulin-Neuf

But de promenade à la frontière d'Alsace (France). — Restauration à toute heure. Truites. Repas de sociétés. Tél. 52.14

Neumühle

Famille
A. Meyer



Lac de Bienne

HORAIRE

du 15 mai au 3 octobre

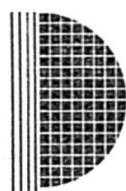
1936

Bienne dép. 7.40* 9.35

10.55* 13.30 14.40*

16.10 18.45*

* Dimanches



Tous genres de parquets. — Caisserie. Rabotage. Bois de construction et d'industrie. Lames pour planchers toutes essences. Lambris à baguette etc. etc.

Parqueterie des Breuleux

JURA BERNOIS

Usine C. CHAPATTE S. A. - Téléphone 46.304

Automobilistes

dans vos randonnées sur les routes du Jura, arrêtez-vous de préférence chez ceux qui soutiennent nos efforts par leur publicité dans le bulletin de l'A. D. I. J.

Chemin de fer Saignelégier-Glovelier et Porrentruy-Bonfol

Il est délivré :

1. Des billets aller et retour, en service interne et direct, comportant une réduction du 20 %.
2. Des billets du dimanche par les gares de Delémont et Porrentruy, ainsi qu'en service interne et en service direct avec les Chemins de fer Saignelégier-La Chaux-de-Fonds-Les Ponts-de-Martel, Tavannes-Le Noirmont, avec une réduction de 50 %, valables samedi-dimanche, dimanche, dimanche-lundi.
3. Des billets circulaires par les gares de Bienne, Berne, Bâle, La Chaux-de-Fonds, Delémont et Porrentruy avec une réduction de 20 %.
4. Des billets circulaires combinables avec 20 % de réduction.
5. Des billets d'excursion par la gare de Bâle, valables du samedi à midi au dimanche soir, avec une réduction de 50 %.
6. Il est en outre délivré sur le R. S. G. :
 - a) des abonnements à parcours déterminés, Série A, au porteur pour 20 courses simples effectuées dans les trois mois ;
 - b) des abonnements à parcours déterminés, Série B, nominatifs, pour 10 courses aller et retour, effectuées dans les 3 mois.
7. Des abonnements kilométriques de 500 coupons-kilomètres, valables une année à partir de leur date d'émission, au prix de fr. 15, soit la taxe équivalente aux billets du dimanche.
8. Sur les R. S. G./R. P. B. :
 - a) des abonnements pour le service ordinaire, pour un nombre illimité de courses, série I ;
 - b) des abonnements d'écoliers et d'apprentis, valables tous les jours, série II ;
 - c) des abonnements d'ouvriers pour une course aller et retour par jour ouvrable, série III, et en plus au R. P. B. des abonnements d'ouvriers pour 2 courses aller et retour par jour ouvrable, série IIIa.
9. Les billets pour sociétés et écoles à taxes fortement réduites du tarif général suisse sont aussi valables sur ces lignes.
10. En outre, le Chemin de fer Saignelégier-Glovelier met aussi en circulation des *trains spéciaux* sans perception d'une taxe spéciale à condition que la participation soit de 25 voyageurs au minimum.

Les demandes à cet effet doivent être adressées à la Direction à Glovelier (Tél. No 64.24) jusqu'à midi au plus tard de la veille.

PRIÈRE DE CONSULTER L'HORAIRE

La cuisine à l'électricité

est désormais indispensable.

Elle vous offre :

Commodité

Propreté

Sécurité

Economie

FORCES MOTRICES

BERNOISES S. A.



*Achetez de la marchandise suisse!
Méfiez-vous des articles de bazar
à bon marché!*

*Donnez en toute circonstance
la préférence aux produits
du pays !*

*Il est au pouvoir de chacun
de lutter contre la crise*

